

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 1: Imprimerie La Concorde, Epalinges

Artikel: Imprimerie "La Concorde" à Epalinges
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-73219>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IMPRIMERIE «LA CONCORDE» A ÉPALINGES

La soixantième année de la collaboration de l'imprimerie «La Concorde» avec le Bulletin technique de la Suisse romande a vu un changement important, que n'auront pas remarqué nos lecteurs, et cela est bien ainsi. En effet, c'est en novembre 1975 que les ateliers de «La Concorde» ont été transférés de l'immeuble vétuste aux innombrables recoins qu'ils occupaient aux Terreaux, à Lausanne, jusque sur les hauteurs d'Épalinges.

Ni interruption ni retard dans la parution n'auront marqué ce déménagement des presses où naît notre périodique ; loin d'être le fruit du hasard, ce changement sans heurt témoigne de la parfaite organisation qui a présidé à la planification et à la réalisation des nouveaux locaux aussi bien qu'au transfert lui-même. Lorsque l'on connaît le volume et la masse des machines utilisées dans les arts graphiques, on peut se représenter les contraintes qui en résultent.

Quittant des locaux vétustes, véritable dédale réparti sur plusieurs étages et demi-étages entre Chauderon et rue de Genève, les responsables de l'imprimerie se devaient de créer des conditions de travail rationnelles et agréables dans la mesure du possible. La prudence a été de mise dans le choix des solutions, afin que le nouveau bâtiment ne constitue pas une charge trop lourde à porter pour une entreprise de la dimension de «La Concorde». L'évolution observée dans les arts graphiques montre combien était justifiée cette retenue. C'est le mérite des auteurs du projet d'avoir su pleinement

tenir compte de cette retenue dans les investissements sans avoir mis en cause le programme fixé pour les nouveaux locaux.

La présentation du bâtiment de «La Concorde» à Épalinges nous donne l'occasion d'exprimer ici la reconnaissance de la rédaction du Bulletin technique pour l'excellent travail fourni depuis 1917 par notre imprimerie. L'édition d'un périodique scientifique et technique est tributaire dans une très large mesure de la conscience professionnelle et de la souplesse aussi bien des responsables que de tous les collaborateurs de l'imprimerie, lorsqu'il s'agit de garantir la parution ponctuelle d'un périodique exempt d'erreurs typographiques. Sur ce dernier point, on nous permettra de rappeler aux auteurs que le sens de leurs équations, parfois longues et complexes, n'est pas accessible aux typographes qui les composent ; ce sont donc la minutie et avec le temps la routine qui suppléent aux connaissances mathématiques. Nos lecteurs se joindront certainement à nous pour en louer les résultats.

Au début d'une nouvelle étape dans la vie de notre imprimerie, enfin établie dans ses propres locaux, nous présentons les meilleurs vœux du Bulletin technique à ses responsables et ses collaborateurs, le plus chaleureux étant que se perpétue la fructueuse collaboration avec notre périodique.

JEAN-PIERRE WEIBEL.

Conception et réalisation

par JACQUES MAILLARD et MICHEL BONNARD, Lausanne

L'imprimerie «La Concorde» s'était rendue propriétaire, il y a déjà plusieurs années, et cela grâce à la prévoyance de son directeur M. Paul Perrin, d'une importante parcelle de terrain à Épalinges.

Plusieurs avant-projets avaient permis de définir les possibilités de construire sur ce terrain et cela à une époque où aucune urgence ne s'était encore manifestée en faveur du déplacement de l'entreprise.

Lorsque les responsables de l'imprimerie durent prendre la décision de quitter les locaux de la rue des Terreaux à Lausanne, devenus trop exigus, le choix de l'emplacement de la nouvelle construction était donc résolu.

1. Quelques aspects de l'organisation adoptée pour les études et la réalisation

Le transfert de l'imprimerie «La Concorde» de Lausanne à Épalinges était d'emblée soumis aux impératifs suivants :

- la durée des études et de la construction devait être la plus courte possible ;
- compte tenu des indications qui devaient être données aux spécialistes chargés du transfert des machines, la

date du déménagement devait être connue avec précision et longtemps à l'avance ;

- un plan de financement rigoureux exigeait que le coût final de la réalisation soit connu et arrêté avant le début des travaux.

Dans ces conditions, le maître de l'ouvrage opta d'emblée pour une réalisation en entreprise totale, laquelle se chargeait de l'ensemble des études et travaux ; renonçant par ailleurs délibérément à la mise en concurrence (qui aurait été, dans ce cas, un concours-soumission), il permettait le démarrage immédiat des études.

L'entreprise totale fut constituée par la SA Conrad Zschokke et Bonnard & Gardel Ingénieurs-conseils SA. L'architecte, quant à lui, était mandaté par l'entreprise qui lui reprenait partiellement certaines prestations de coordination ainsi que de direction et contrôle des travaux.

La constitution d'une entreprise totale *ad hoc* (société simple) pose quelques problèmes juridiques intervenant notamment dans le cas de l'ingénieur qui, en étant l'un des partenaires, ne peut en être à la fois le mandataire.

Une première convention entre le maître de l'ouvrage et l'entreprise définissait les modalités d'exécution et de rémunération des études jusqu'au dépôt de l'offre ferme,